



Période de Septembre 2018

A remettre impérativement avant le 29/08/2018 (passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant :

Nom et Prénom de l'enfant :

TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros
 Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros
 Prix d'un repas adulte : 3,45 euros
 Prix d'un repas pour un élève en CLIS 2,80 euros
 Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros

**Chèque à l'ordre de la Régie Recettes
Cantine LA BASSEE)**

Information !!!

La régie cantine sera fermée
du 1^{er} août au 21 août inclus
 Seuls les règlements par chèque seront acceptés pendant cette période (dépôt dans l'urne correspondante)

Cantine

Lundi	3	
Mardi	4	

Lundi	10	
Mardi	11	

Lundi	17	
Mardi	18	

Lundi	24	
Mardi	25	

Jeudi	6	
Vendredi	7	

Jeudi	13	
Vendredi	14	

Jeudi	20	
Vendredi	21	

Jeudi	27	
Vendredi	28	

Repas sans porc : oui – non

Repas sans viande : oui – non

Ou tous les jours

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, si votre enfant prend au moins un repas, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.

IMPORTANT : Ne pas cumuler les factures scolaires avec des factures d'ALSH !!!! ceux sont 2 régies différentes.

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille**
 (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle)

sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :

Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

IMPORTANT : Les repas sont à régler d'avance à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).